

Votre terrain fait partie d'une zone non desservie par le réseau collectif d'assainissement (Zone ANC). Pour toute demande d'urbanisme, vous devez obligatoirement élaborer un projet d'assainissement non collectif (assainissement individuel). Préalable à tous travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, une étude de conception est exigée. Elle présentera une analyse comparative de 2 solutions techniques au minimum (dont 1 filière classique) et intégrera les volets « coûts d'investissement et coûts liés à l'exploitation », calculés sur 15 ans. Elle développera la solution technique retenue pour le projet.

Les installations d'assainissement individuel sont contrôlées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV). Une installation d'assainissement non collectif doit être : adaptée au sol, être composée des 3 organes (prétraitement + traitement + évacuation), correctement dimensionnée et correctement implantée.

Votre demande d'urbanisme sera refusée si votre projet est incomplet, incorrect ou non justifié.

Nous vous rappelons que le dispositif d'assainissement non collectif est votre propriété au même titre que le bâtiment d'habitation. Vous êtes responsable de sa conception et de sa réalisation ; puis, ultérieurement, de son bon fonctionnement et de son entretien.

Vous trouverez les informations sur les dispositifs existants et les normes en vigueur sur le site internet www.ccdsv.fr
En aucun cas, le SPANC de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ne peut réaliser votre projet d'assainissement individuel.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DEMANDEUR (S)	
NOM, PRÉNOMS, OU DÉNOMINATION :	TELEPHONE :
ADRESSE ACTUELLE. Numéros et voie :	PORTABLE :
CODE POSTAL - COMMUNE :	MAIL
PROPRIETAIRE(S)	
NOM, PRÉNOMS, OU DÉNOMINATION :	TELEPHONE :
ADRESSE ACTUELLE. Numéros et voie :	PORTABLE
CODE POSTAL - COMMUNE :	MAIL

LIEU D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION	CETTE DEMANDE D'INSTALLATION CONCERNE
ADRESSE. Numéro et voie :	<input type="checkbox"/> Une construction neuve <input type="checkbox"/> Existant avec création de nouvelles pièces principales <input type="checkbox"/> Réhabilitation d'une installation existante
CODE POSTAL - COMMUNE :	
RÉF CADASTRALES :.....	
<i>Si le projet est déposé dans le cadre d'une demande d'urbanisme, préciser la nature et le numéro de la demande d'urbanisme</i>	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	
Raccordé sur réseau public	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> je ne sais pas
Raccordé sur puits ou captage privé	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> je ne sais pas
Si oui, a-t-il fait l'objet d'une déclaration en Mairie ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> je ne sais pas

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI PROJETÉ OU EXISTANT**USAGE D'HABITATION**

Nombre d'habitation : Nombre de logement :

Nombre total de pièces principales * : etEH

Mode d'utilisation des logements :

 Résidence principale Résidence secondaire

occupée : mois/an

Si plusieurs logements, renseigner la répartition du nombre de logements créé selon le nombre de pièce principale

1 pièce : 2 pièces : 3 pièces : 4 pièces : 5 pièces : 6 pièces :

Est considérée comme pièce principale toute pièce de plus de 7 m² avec une fenêtre ou un ouvrant, hors pièces de service : cuisine, salle de bain, WC, garage, buanderie, etc.*AUTRE USAGE** (commercial, artisanal, industriel, restaurant, hôtel, agricole...)

Préciser l'usage des locaux :

Préciser en équivalent habitants la capacité d'accueil des locaux :EH

Descriptif :

ATTENTION ! vérifier que l'activité ne concerne pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ou pour l'eau**CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET D'IMPLANTATION ET SON ENVIRONNEMENT**Surface totale du terrain : m²Surface utile pour l'installation : m²Pente faible <5% moyenne entre 5 et 10% forte >10 % et continue par palierÉtude de sol à la parcelle effectuée : OUI NONSi oui, effectuée par : un professionnel le propriétaire**La CCDSV impose la réalisation d'une étude de sol et d'une étude de filière.**

Test d'infiltration : K = mm/h

Présence d'eau dans le sol OUI NON

(nappe phréatique, écoulement temporaire ou permanent à moins de 2 m de profondeur.)

Cours d'eau proche NON OUI, àm ; Nom du cours d'eau :

Présence d'une source, d'un puits ou d'un forage sur la parcelle ou sur une parcelle mitoyenne

 je ne sais pas NON OUI àm du traitement des eaux usées**Le traitement doit être situé à plus de 35 m de tout point d'eau destiné à la consommation humaine.
Faire apparaître le(s) point(s) d'eau sur les plans joints au projet.****CONTRAINTES URBANISTIQUES** (précisées dans le Plan Local d'Urbanisme et consultable en mairie)Périmètre de risques mouvements de terrains OUI NON ne sait pasSi oui, préciser Zone de prévention Zone de vigilancePérimètre de risques inondations OUI NON ne sait pas

Espace Boisé Classé

 OUI NON ne sait pas

Espace végétalisé à mettre en valeur

 OUI NON ne sait pas**AUTRES CONTRAINTES**Périmètre de protection de captage d'eau potable OUI NONSi oui, précisez la zone de protection immédiate rapprochée éloignée

Cadre à remplir que si parcelle est zonée en assainissement collectif

Égout à proximité NON OUISi oui, niveau habitable < niveau chaussée publique construction à + 100m domaine publique parcelle à + de 20 m d'une tête d'égout**Toute demande de dérogations doit être adressée par écrit à la CCDSV**

INSTALLATION ENVISAGEE

PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

COMPOSANTS	MATÉRIAUX	VOLUMES	
<input type="checkbox"/> 1 fosse septique toutes eaux (eaux vannes+ménagères)		(≥ à 3m ³)	
<input type="checkbox"/> 1 fosse septique eaux vannes et 1 bac à graisses eaux ménagères (Seulement en réhabilitation !)		Eaux vannes	Eaux ménagères
<input type="checkbox"/> 2 fosses septiques recueillant les eaux vannes et les eaux ménagères séparées (Seulement en réhabilitation !)		Eaux vannes	Eaux ménagères
<input type="checkbox"/> 1 préfiltre intégré à la fosse <input type="checkbox"/> 1 préfiltre en sortie de fosse et avant traitement			
<input type="checkbox"/> 1 bac à graisses (eaux de cuisine seulement)		(≥ 200l)	
<input type="checkbox"/> 1 bac à graisses (eaux de cuisine + salle de bain)		(≥ 500l)	
<input type="checkbox"/> Autre dispositif agréé par le MEEDAT, à préciser :			

Veiller à la présence de la ventilation secondaire de la fosse. Celle-ci sera assurée par une canalisation de 100 mm de diamètre, raccordée sur la canalisation de sortie de fosse et remontant 40 cm au-dessus du faîtage du toit. Cette ventilation devra être surmontée d'un extracteur éolien, éloignée des fenêtres et des VMC. Sa mise en place nécessite l'intervention de plusieurs corps de métier et doit être prévue dès la conception du projet.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

<input type="checkbox"/> ÉPANDAGE SOUTERRAIN À FAIBLE PROFONDEUR (sol et sous-sol perméable)	
<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage Nb de tranchées: Longueur unitaire (≤ 30 m) : Largeur :cm Profondeur : cm	
<input type="checkbox"/> Lit d'épandage - (uniquement sur sol sableux instable) Nombre de drains : Surface :m ² Largeur (≤ 8 m) : m Profondeur :cm	
<input type="checkbox"/> FILTRE À SABLE VERTICAL NON DRAINÉ (sol et sous-sol très perméable) Surface :m ² (≥20 m ²) Longueur : m Profondeur totale : m <input type="checkbox"/> si terre d'infiltration - volume utile de la pompe:m ³	
<input type="checkbox"/> FILTRE VERTICAL DRAINÉ (sol et sous-sol imperméable) Préciser le type <input type="checkbox"/> Lit à massif de sable <input type="checkbox"/> Lit à massif de zéolite (pour 5 pièces principales au plus) Surface :m ² Longueur : m Profondeur totale : m <input type="checkbox"/> Rejet par infiltration : surface infiltration..... <input type="checkbox"/> Rejet en milieu hydraulique superficiel - Nom du cours d'eau : (Autorisation de la Police de l'Eau obligatoire) <input type="checkbox"/> Rejet dans réseau pluvial ou fossé (uniquement si la perméabilité du sol est <10 mm/h), l'Autorisation du gestionnaire du réseau ou fossé obligatoire) <input type="checkbox"/> rejet en puits d'infiltration (Autorisation SPANC obligatoire)	
<input type="checkbox"/> FOSSÉ CHIMIQUE (eaux vannes uniquement) - (Seulement en réhabilitation !) Volume (≥100 l) : l - Stabilisant : Destination des eaux stabilisées : Destination des eaux ménagères :	
<input type="checkbox"/> FOSSÉ D'ACCUMULATION (eaux vannes, voire ménagères) - (Seulement en réhabilitation !) Volume : l - Hauteur sous plafond (≥ 2 m) : m Stockage des eaux <input type="checkbox"/> vannes <input type="checkbox"/> ménagères Destination des eaux :	
<input type="checkbox"/> Système de traitement autre que ceux précités agréé par le MEEDAT, à préciser :	Fournir une étude particulière pour justifier et motiver la réalisation du système au regard d'une filière classique. Cette étude devra décrire et préciser le dimensionnant du système.

DISPOSITIF ANNEXE ÉVENTUEL (Infiltration obligatoire si perméabilité > 10 mm/h)

<input type="checkbox"/> Infiltration des eaux traitées	Surface: m ²
<input type="checkbox"/> Relevage avec regard d'accès	Volume de réserve : l <input type="checkbox"/> alarme
<input type="checkbox"/> Chasse automatique	Volume des bâchées : l

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réseau de surface (fossé, caniveaux...) | <input type="checkbox"/> Infiltration sur la parcelle |
| <input type="checkbox"/> Rétention (cuve, mare) | <input type="checkbox"/> Autre à préciser : |

DESTINATION DES EAUX DE VIDANGE DE PISCINE OU BASSIN

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réseau de surface (fossé, caniveaux...) | <input type="checkbox"/> Infiltration sur la parcelle |
| <input type="checkbox"/> Rétention (cuve, mare) | <input type="checkbox"/> Autre à préciser : |

Le rejet des eaux pluviales, de piscine ou de bassin vers la filière d'assainissement non collectif est interdit.

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE.

- Le présent formulaire dûment rempli
- Une étude de conception présentant une analyse comparative de 2 solutions techniques au minimum (dont 1 filière classique) et intégrant les volets coûts d'investissement et coûts liés à l'exploitation, calculés sur 15 ans, avec en conclusion la solution technique choisie.
- Un plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section et échelle).
- Un plan masse du dispositif au 1/200 ou 1/300 sur lequel seront positionnés et schématisés le plus clairement possible :
 - le bâti principal, (existant et/ou à créer) et les bâtiments annexes (garage, piscine, etc.)
 - la (les) sortie(s) des eaux usées
 - le prétraitement, le traitement, la ou les ventilation(s) associée(s), les regards associés
 - la restitution par infiltration, ou le cas échéant, le rejet des eaux traitées
 - les arbres, arbustes, haies, jardins, potagers
 - les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être, ainsi que les voies de circulation et zones de stationnement des véhicules
 - les limites de propriétés
 - l'emplacement des puits et forage, cours d'eaux, sources, mare, et le système d'évacuation des eaux de pluie
 - la pente du terrain et les altitudes des différents ouvrages et points de rejet, par rapport au Terrain Naturel,
- Une copie du formulaire de la demande d'urbanisme (en cas d'extension, de création de logement...)
- Une autorisation de rejet, lorsque nécessaire

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le demandeur prend acte :

Que la conception des dispositifs d'assainissement non collectif reste de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble.

Qu'il doit se conformer, de même que le constructeur, à la législation en vigueur (Arrêtés du 7 septembre 2009 modifié et du 21/07/2015), au règlement d'Assainissement Non Collectif de la CCDSV, aux règles de l'art en vigueur (norme AFNOR DTU 64-1 d'août 2013), ainsi qu'à la planification communale (Plan Local d'Urbanisme, zonage d'assainissement).

Qu'il ne pourra réaliser le système d'assainissement non collectif qu'après approbation par la CCDSV du présent dossier (réception de l'avis favorable sur le projet présenté) et s'il y a lieu de la demande d'urbanisme, en respectant les exigences du service de contrôle,

Que le contrôle dans le cas d'une installation ANC neuve lui sera facturé (150 € HT)

Qu'il devra informer le Service Assainissement de la CCDSV, 15 jours avant le commencement des travaux, en vue de programmer une visite de contrôle de bonne exécution,

Qu'il s'engage à ne reblayer le dispositif qu'après la visite du contrôle précité et accord de la CCDSV,

Qu'en cas de non-conformité des travaux de réalisation, la contre-visite de contrôle lui sera facturée (75 € HT),

Qu'il s'engage à obtenir les accords de tiers éventuellement nécessaires dans les cas de rejet des filières drainées,

Que le système fera ultérieurement l'objet d'un suivi périodique de son bon fonctionnement (écoulement, vidanges, rejets...) par le Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Que le propriétaire dont l'installation est en mauvais état de fonctionnement ou qui refuse le contrôle périodique de son installation sera pénalisé par une majoration de sa redevance ANC (délibération n°2022C06),

Que l'utilisateur sera soumis à une redevance sur l'ANC sur la facture d'eau (35 €/an).

Le demandeur certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire.

Demande formulée à, le

Nom et Signature du demandeur :

CE FORMULAIRE AINSI QUE LES AVIS EMIS PAR LE SPANC SONT A TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT A L'ENTREPRENEUR PREALABLEMENT A LA REALISATION DES TRAVAUX.

Adresser votre demande par courrier ou par mail à :

Communauté de communes Dombes Saône Vallée
627 Route de Jassans BP 231-CS60231
01602 TREVOUX

Email : assainissement@ccdsv.fr

Site internet : www.ccdsv.fr

ANNEXE

Grille d'analyse comparative des filières

	Coût Global sur 15 ans (€)		Dont consommation électrique (€/an)	Opérations d'entretien		Emprise au sol (m ²) et contraintes paysagères
	Coût d'investissement (€) (conformément au guide d'utilisation ou selon les hypothèses ci-dessous pour les dispositifs traditionnels)	Coût de fonctionnement sur 15 ans (€) (conformément au guide d'utilisation ou selon les hypothèses ci-dessous pour les dispositifs traditionnels)		Nature des opérations (vidange, suivi, nettoyage, renouvellement des pièces, équipements et média, ...)	Fréquence des opérations d'entretien et de vidange des boues à charge nominale (mois ou années)	
Dispositif 1						
Dispositif 2						
Dispositif ...						

Hypothèses pour le calcul des coûts d'investissement et de fonctionnement sur 15 ans des dispositifs traditionnels :

- Investissement : intègre coût du dispositif + forfait 150 € de transport + forfait de 1 000 € par jour pour la mise en œuvre ;
- Fonctionnement : intègre vidange (190 € d'intervention pour l'extraction des boues + 20€/m³ pour le traitement des boues) + autres opérations d'entretien + consommation électrique (0.1636¹ €/kWh en heures pleines, 0.1150² €/kWh en heures creuses).

1 Tarif EDF au 1^{er} janvier 2016

2 Tarif EDF au 1^{er} janvier 2016

Dans le cadre de l'exercice du service public que constitue le service de l'assainissement collectif et non collectif, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée opère un traitement de données au sens du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

En application de l'article 13 du règlement, la CCDSV se doit de vous fournir les informations suivantes :

Identité et les coordonnées du responsable du traitement

Le responsable du traitement est la Communauté de communes Dombes Saône Vallée. Joignable aux coordonnées figurant ci-après :

Courriel : contact@ccdsv.fr

Adresse postale : Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, 627, route de Jassans BP231 – CS60231 01602 TREVOUX

Téléphone : 04 74 08 97 66

Représentant du responsable de traitement : Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Délégué à la Protection des Données : Monsieur Quentin Portier

Joignable aux coordonnées figurant ci-après :

Monsieur Quentin Portier, Délégué CCDSV à la Protection des Données, 627, route de Jassans BP231 – CS60231 01602 TREVOUX

Courriel : q.portier@ccdsv.fr

Téléphone : 04 74 08 97 53

Finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel

Les données détenues par la CCDSV le sont pour répondre aux finalités suivantes :

- Suivi et instruction des dossiers,
- Prise de rendez-vous pour les contrôles,
- Versement d'aides financières,
- Localisation des installations et propriétés à raccorder,

Base juridique du traitement

Les traitements de données se fondent juridiquement sur le e) de l'article 6 du règlement en ce que ces traitements sont nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ici, le service de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif

Destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel

Sont destinataires de ces données à caractère personnel : les agents du de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, et les sous-traitants de la CCDSV dans le cadre des missions relatives à l'assainissement. Eventuellement le Président de la Communauté de commune et les élus en charge de l'assainissement.

Catégories de données

Les données collectées par la CCDSV sont les suivantes :

- Nom, Prénom,
- Adresse postale,
- Téléphone fixe, portable,
- Adresse courriel.

Caractère indispensable des données collectées

Les données personnelles collectées ici sont indispensables au bon fonctionnement du service public de l'assainissement. En cas de non-fourniture de ces données, le service de l'assainissement n'est pas en mesure d'identifier ses interlocuteurs, de situer les installations privées relevant de l'assainissement collectif et/ou non collectif et d'en assurer le suivi réglementaire.

Accès, modification, mise à jour et suppression de vos données personnelles

Dans les cas prévus par la loi applicable, vous pouvez demander à accéder à vos données personnelles détenues et traitées par la CCDSV ou son prestataire, les consulter, en obtenir une copie papier ou électronique et en demander la correction, la mise à jour ou la suppression éventuelle. Vous pouvez exercer ces droits en adressant une demande

écrite, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité aux contacts mentionnés ci-dessus. Nous nous efforcerons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais et dans les conditions prévues par la loi applicable. Néanmoins, dans certains cas, il est possible que nous ne soyons pas en mesure d'y répondre favorablement afin de respecter nos obligations légales ou contractuelles.

Sécurisation des données

La CCDSV et son prestataire sécurisent vos données personnelles en mettant en place des mesures physiques, organisationnelles, et techniques adéquates afin d'éviter tout accès, utilisation, divulgation, modification ou destruction non autorisé, conformément à la législation applicable en vigueur. Ces mesures incluent notamment :

Le stockage sur des serveurs sécurisés au sein de l'Union Européenne ;

La protection, notamment via des procédés de cryptage des données transmises ;

Accès limité aux fonctionnaires, contractuels et tiers de confiance sur la base du "besoin de savoir".

Opposition, modification

Si vous souhaitez actualiser ou compléter vos coordonnées, vous pouvez, à tout moment nous écrire à l'une des adresses ci-dessus. Le traitement des données collectées reposant juridiquement sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, la suppression anticipée éventuelle de ces données n'est pas possible tant que l'utilisateur restera bénéficiaire du service.

Portabilité

Dans les cas prévus par la loi applicable, vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité, en nous écrivant aux coordonnées indiquées ci-dessus. Nous nous efforcerons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais et dans les conditions prévues par la loi applicable. Néanmoins, dans certains cas, il est possible que nous ne soyons pas en mesure d'y répondre favorablement afin de respecter nos obligations légales ou contractuelles.

Délais de conservation des données collectées

Nous conservons vos données personnelles uniquement pendant la durée nécessaire à la satisfaction des différentes finalités définies ci-dessus, sauf dans les cas où la loi nous autorise ou exige de les conserver plus longtemps.